



Institut de Formation aux Métiers Éducatifs

# ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social (ASS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement.

**L'ASS accueille, soutient, oriente et accompagne** de façon individuelle et collective la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par les structures publiques ou privées.



## PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire du Baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4.
- Bénéficier d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

# APTITUDES

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.

# LA FORMATION

**La formation d'une durée de 3 ans (6 semestres) comporte :**

- **1517 heures en centre de formation théorique**
- **1925 heures sur les lieux de stage ou d'exercice professionnel.**

**Elle peut être suivie en voie directe ou en cours d'emploi.**

## 4 BLOCS DE COMPÉTENCES

**BLOC 1** Concevoir et conduire un accompagnement social et global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie.  
• 504 heures

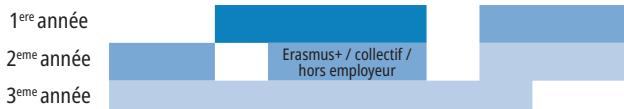
**BLOC 2** Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation  
• 504 heures

**BLOC 3** S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale.  
• 250 heures

**BLOC 4** S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social.  
• 245 heures

## 4 PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE

Sept. Oct. Nov. Déc. Janv. Fév. Mars Avr. Mai Juin



## ADAPTATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Nos formations et nos accompagnements sont adaptés à la prise en charge des situations de handicap. Nos locaux disposent d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (normes PMR ERP).

Pour toutes autres situations particulières, nous évaluerons les possibilités d'adaptation des moyens de la prestation.

Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une solution adaptée auprès de nos partenaires, avec notre référent handicap (formation.inclusive@ifme.fr).

**ifme.fr**



contact@ifme.fr  
Tél. 04 66 68 99 60

2117 chemin du Bachas  
**30000 Nîmes**

6 Quai Boissier de Sauvages  
**30100 Alès**

**RÉSEAUX**  
NOS



## SECTEURS D'EMPLOI

- **Les collectivités locales** (départements et communes).
- **L'État** (Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'éducation nationale, de la Justice...).
- **Les établissements publics** (hôpitaux...).
- **Les organismes de protection sociale** (sécurité sociale, allocations familiales, de retraite).
- **Les associations du secteur sanitaire et social.**
- **Les entreprises privées.**

## DISPENSES OU ALLÈGEMENTS POSSIBLES

### VAE

Diplôme accessible par la voie de la VAE

+ D'INFOS vae@ifme.fr

Tél. 04 66 68 03 10